



République Démocratique du Congo



VICE-PRIMATURE

;;MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL A L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Arrêté interministériel n°...CAB/MIN/EDD/004/2020 et n° CAB/MIN/FINANCES/2020/071 du 24 juillet 2020
N/Réf :DEHPE/SG-EDD/JMB/2022

FORMULAIRE DECLARATIF D'ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'ASSIETTE D'UNE
INSTALLATION CLASSEE DE LA CATEGORIE 1a, AINSI QUE LEURS EVOLUTIONS
LIEES A LA TRA ET A LA TAPO EXERCICE 2022

I. DECLARANT

DENOMINATION/RAISON SOCIALE :
FORME JURIDIQUE :
ADRESSE (SIEGE SOCIAL) :

II. DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

NIF N°..... DU
PERMIS D'EXPLOITATION N°..... DU
ADRESSE E-MAIL ET N° DE TEL. :

III. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION CLASSEE DE LA
CATEGORIE 1_A

A. NATURE DE L'INSTALLATION :
ADRESSE (SIEGE D'EXPLOITATION) : N°...../AV.....C/.....
VILLE DE...../PROV.....

A. ELEMENTS CONSTITUTIFS DE L'ASSIETTE :

B. ACTIVITES AVEC FORCE MOTRICE

- Machines Génératrices : KVa Cv
- Machines Réceptrices : KVa Cv
- Engin statique : KVa Cv
- Ensemble de Machines : KVa..... Cv
- Transformateurs : KVa Cv

B₂. ACTIVITES DE STOCKAGE

Produit chimique toxique	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Tout autre produit chimique	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Inflammable liquide	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Inflammable solide	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Parc à Grumes	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Bois sciés	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Gaz Comprimés				
➤ Oxygène	:	m ³	<input type="checkbox"/>
➤ Azote	:	m ³	<input type="checkbox"/>
➤ CO ₂	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Gaz Butane	:	m ³	<input type="checkbox"/>
➤ Freon	:	m ³	<input type="checkbox"/>
➤ NH ₄	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Produits alimentaires	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Produits Miniers				
Minerais bruts	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Rejets des mines ou remblais	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Produits miniers marchands	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Bassin de décantation (rejet)	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Parc en mitrailles	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Matériaux de construction	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Autres Produits non spécifiés	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Explosifs	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Chambre froide	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Morgues	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Parc à conteneurs	:	m ³	<input type="checkbox"/>
Entrepôt Public de Douane	:	m ³	<input type="checkbox"/>

IV. AUTRES ET TRANSPORT

Lutte Anti Vectorielle	:	/P.E.	<input type="checkbox"/>
Fabrication Artisanale (Peinture, savonnerie ou autres produits similaire)	:	/P.E.	<input type="checkbox"/>
Garage	:	m ²	<input type="checkbox"/>
Atelier	:	m ²	<input type="checkbox"/>
Salle de Peinture	:	/P.E.	<input type="checkbox"/>
Concessionnaire des Véhicules	:	/P.E.	<input type="checkbox"/>
Mine et/ou Carrière (sans activités connexes)	:	/P.E.	<input type="checkbox"/>
Accumulateur Electrique ou hydraulique, Fabrique et/ou Charge Batterie Sem/ Industrielle	:	A	<input type="checkbox"/>

➤ Terrestre	:	Tonne(s)	<input type="text"/>
➤ Fluvial	:	Tonne(s)	<input type="text"/>
➤ Maritime	:	Tonne(s)	<input type="text"/>
➤ Lacustre	:	Tonne(s)	<input type="text"/>
➤ Ferroviaire	:	Tonne(s)	<input type="text"/>
➤ Aérien	:	Tonne(s)	<input type="text"/>

Antenne : /PE
Pylône : /PE

Commercialisation (Magasin, Point de vente, Quincaillerie, Alimentation, Shop et Super Marché à partir de 50 m²) :m²

Exploitation Agro-Pastorale/Abattoir ou aire d'abattage/Boucherie/Ferme : Petit, Gros Bétail et Avicole :/P.E.

Agro-Alimentaire (boulangerie) :/P.E.

Medico Sanitaire :
.....m², m³ ou /P.E.
Laboratoire :/Unité/PE

Studio Labo Photos avec Traitement :/P.E.
Buanderie ou blanchisserie :/PE

Incinérateur :Unité/PE

AUTRES MODIFICATIONS :
.....
.....
.....
.....

V. AUTRE ACTIVITE POLLUANTE

➤ :
➤ :

VI. TYPE DE DECHETS

LIQUIDES :
SOLIDES :
GAZEUX :

N.B :

1. Cette déclaration ne concerne que l'installation classée implantée au sein du site. Prenez soin de multiplier le présent formulaire selon le nombre d'adresse d'exploitation, conformément à la législation en vigueur.
2. Quant aux plusieurs installations soumises à des régimes différents, situés sur une même adresse, l'article 22 du décret n°13/015 du 23 mai 2013 est d'application.
3. Veuillez cocher la case pour toute activité polluante.
4. Dans le secteur de transport, la taxe de pollution est calculée uniquement sur la puissance force motrice (Prenez soin de déclarer dans la case et en CV, la capacité de ladite puissance force motrice).

Fait à Kinshasa, le

Signature et Cachet

DEHPE 2022, DEPOT AU PLUS TARD LE 31 MARS ET PAIEMENT AU PLUS TARD LE 30 JUIN